

Réunion création du service instructeur de la CCVO

Compte-rendu

Présents : Jean-Paul Casaubon (Président CCVO), Monique Moulat, Claude Gomez et Fernand Martin (VP CCVO), Jean-Louis Barban (Maire de Bescat) Jean-Pierre Garroq (Maire de Sainte Colome), François Gay (Directeur de l'APGL), Christophe Dorkel (Responsable du Service d'Urbanisme Intercommunal), Damien Hilson (Directeur CCVO)

Excusés : Jacques Boutonnet, Francis Doux, Patrick Labernadie et Gérard Sarailh (VP CCVO)

Après un bref préambule où le Président a réaffirmé la confiance des élus ossalois envers le professionnalisme et les compétences de l'APGL et que le début de polémique initié par le Maire de Rebenacq était nulle et non avenue, la réunion a porté sur les passerelles envisageables entre les services instructeur de la CCVO et de l'APGL.

Monsieur Gay, pour sa part, a indiqué que la raison d'être du service technique de l'APGL était le service aux collectivités.

Fernand Martin, Jean-Louis Barban et Jean-Pierre Garroq ont ainsi présenté le dispositif souhaité par la communauté de communes en insistant sur la démarche de mutualisation et sur leur volonté de conserver une technicité au sein de la vallée d'Ossau.

Il a ensuite été abordé la question de la mise en place technique du service instructeur de la CCVO afin de déterminer avec qui, l'APGL ou la CCPO, il convenait de conventionner pour une assistance à la création durant la phase de lancement. L'objectif étant la non rupture de charge dans l'instruction des autorisations d'urbanisme dès le 1^{er} juillet.

Ainsi, en lien avec le dispositif souhaité par les communes membres de la CCVO et en respectant les accords passés par les communes de Gere-Belesten, Laruns et Rebenacq, il a été décidé que l'APGL proposera à la CCVO une convention d'intervention d'assistance à la création d'un service instructeur selon le modèle classique d'intervention du service technique. A savoir, des interventions à la ½ journée. Cette proposition financière sera qualifiée et quantifiée sur la base d'une mise en place de trois mois.

Ce dispositif présente l'avantage immédiat de couvrir les besoins en instruction du territoire durant la période contrainte de transfert de l'agent (personnel d'Etat) vers la collectivité territoriale.

Dans le même temps et dans un objectif d'interopérabilité, la CCVO s'équippa du logiciel RADS proposé par l'APGL, bénéficiant du même coup de la formation, de l'assistance et des mises à jour et ce durant la période du marché contracté par l'APGL, à savoir 4 ans, dans les mêmes conditions que les communes adhérentes au service instructeur.

Il a enfin été décidé que l'APGL demandera aux services de l'Etat le portage des données DDTM actuellement utilisées par le logiciel ADS 2007 pour l'ensemble des communes concernées en Vallée d'Ossau, nous permettant ainsi d'être opérationnel avec l'ensemble des documents d'urbanisme nécessaires dès le 1^{er} juillet.

Enfin, pour information, la prochaine session de formation au logiciel RADS (interface web accessible dans les mairies) à destination des maires et/ou des secrétaires de mairies est proposée le vendredi 26 juin à 9h00.